

L'innovation au service de la copropriété

COPRO+ est engagée dans différentes démarches en vue d'améliorer la gouvernance et le modèle de gestion de la copropriété.

Forts de leur expérience, les fondateurs étudient la transposition à la copropriété des bonnes pratiques de l'entreprise.

■ R&D

COPRO+ conduit un plan de recherche et développement pour la production d'analyses comparatives des charges en copropriété. Cela passe par la définition d'un langage commun **DICOPRO®** pour la caractérisation des biens et équipements communs, l'harmonisation des procédés comptables et le développement d'outils de simulation.

■ Planète Copropriété

COPRO+ participe activement à cette association pluridisciplinaire créée en marge du Plan Bâtiment Grenelle. Elle contribue au développement durable par des actions de recherche, le partage d'idées et la diffusion d'outils et méthodes pour favoriser la maîtrise de l'énergie.

■ PUCA-ANAH

Planète Copropriété a ainsi été lauréate de 3 opérations de recherche-action proposées dans le cadre de l'appel à projet commun PUCA (Ministère du logement) et ANAH. **COPRO+** dirige le projet « *Le carnet d'entretien amélioré et le plan comptable au service de la rénovation énergétique* ».

Faire appel à COPRO+ c'est simple

Vous vous interrogez sur le fonctionnement de votre résidence, le montant de ses charges ou la gestion de ses travaux, invitez **COPRO+** à participer à une réunion de votre conseil syndical.

La législation a prévu et organisé l'assistance aux conseils syndicaux (article 27 du décret du 17 mars 1967).

- Le conseil syndical peut se faire assister par tout conseil de son choix.
- Une simple délibération du conseil suffit, sans intervention du syndic ni délibération en AG.
- Le coût des prestations est inclus dans les charges et réglé par le syndic.

Lors de cette première rencontre avec le conseil syndical, entièrement **gratuite et sans engagement**, COPRO+ écoute l'exposé de vos préoccupations et propose, le cas échéant, une prestation de nature à répondre au besoin exprimé. Chaque mission est définie de manière forfaitaire, par un bon de commande précisant les engagements respectifs. Le Conseil syndical délibère et décide d'accepter ou non la mission.

CONTACT COPRO+

www.coproplus.fr

Cécile BARNASSON : 06 84 76 02 35

Pierre OLIVIER : 06 07 65 13 38

info@coproplus.fr

10 rue des Tourelles, 69005 LYON, 04 72 38 88 88

Dans l'attente de déploiement de relais régionaux, COPRO+ intervient sur toute la France.



Copropriété, un autre regard, une autre analyse



Sauvons les copropriétés
Les fondateurs, alarmés par les difficultés des copropriétés recensées lors de leurs travaux de recherche, ont publié un ouvrage « Sauvons les copropriétés » dans lequel ils analysent les causes profondes de ces maux et proposent des remèdes.



Le conseil syndical, un rôle essentiel

La mission du conseil syndical, assister et contrôler le syndic, a été encore renforcée. Les copropriétés « bien tenues » sont celles dont le conseil syndical est actif. C'est bien connu, le syndic a d'autres préoccupations que les vôtres.

Toutefois le conseil syndical n'a pas toujours suffisamment de disponibilité, de compétences et de méthodologie pour exercer pleinement cette mission, par exemple :

- **Contrôler la gestion** ce n'est pas seulement contrôler les factures, mais aussi vérifier l'ensemble des éléments de la gestion, la pertinence des charges, les coûts des services et du personnel.
- **Piloter une copropriété** c'est préparer l'expression des besoins d'entretien, les faire partager à la collectivité, anticiper et planifier les travaux et leur financement et dynamiser le cadre de vie.
- **Préparer l'assemblée**, nouvelle mission confiée au conseil syndical, c'est participer à l'élaboration de l'ordre du jour, du budget, et rédiger le rapport du conseil syndical présenté aux copropriétaires.

COPRO+, société de conseil, accompagne le conseil syndical dans l'exercice de ses missions et l'aide à rééquilibrer ses relations avec le syndic. Grâce à cette « conduite accompagnée », vous maîtrisez vos charges et préparez l'avenir de votre copropriété avec clairvoyance.

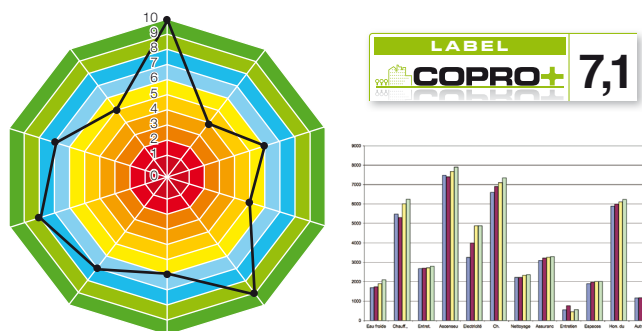
À chaque besoin, une réponse COPRO+



Examiner, analyser la gestion

- Cohérence et vraisemblance des documents
- Évolution et pertinence des charges
- Vérification des dossiers travaux
- Suivi de la trésorerie, alertes défaillances, règlements fournisseurs
- Compte rendu de gestion
- Attribution du Label COPRO+

COPRO+ EXA consiste à vérifier et analyser tous les éléments de la gestion de la copropriété, à rendre compte de son efficacité, et à détecter les gisements d'économie.



Téléassister la copropriété

- Information sur le fonctionnement
- Veille législative et réglementaire
- Approche de situations et problèmes spécifiques
- Assistance à la préparation de l'assemblée

Ce service est proposé en 2 formules :

- Abonnement annuel du conseil syndical qui inclut un espace abonné sur notre site internet avec dépôt de votre documentation en ligne.
- Consultation téléphonique unitaire prépayée par internet.



Gérer les situations de crise

- Gestion des crises et des situations de blocage
- Conduite de médiation
- Proposition de solutions amiables
- Démarche de changement



Optimiser la gestion du personnel

- Contrôle des contrats et salaires
- Conformité aux obligations légales
- Etude des besoins de services – évolution des postes
- Aménagement des contrats – plan et suivi d'activité



Accompagner les travaux

- Emergence d'une vision commune des besoins
- Accompagnement programmation et consultations
- Élaboration de dossier de choix et de financement
- Suivi mise en œuvre et bonne fin



Piloter et communiquer

- Fonctionnement du conseil syndical
- Préparation des AG : ordre du jour, budget, rapport
- Communication avec les copropriétaires et le syndic
- Evolution des règles de vie commune



Exploiter les gisements d'économie

- Analyse de l'existant
- Révision du besoin réel
- Lancement de consultation
- Négociation nouveaux contrats